

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p style="text-align: center;">°° °° °° °° °° °° °°</p> <p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p style="text-align: center;">°° °° °° °° °° °° °°</p> <p style="text-align: center;"><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p> <p style="text-align: center;">°° °° °° °° °° °° °°</p> <p style="text-align: center;"><b>SEANCE DU 18 FEVRIER 2025</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b>  <b>Présents à la séance : 37</b>  <b>Ont participé au vote : 59</b>  <b>Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0</b>  <b>Date de la convocation : 11 février 2025</b></p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT CINQ</b> et le <b>DIX HUIT FEVRIER</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNESCO – Révision du plan de gestion du site de Villefranche de Conflent</b></p> <p><b>N° d'Ordre : 26-25</b></p> <p><b>Classification @ctes :</b> 3.5 Domaine et Patrimoine</p> <p><b>Secrétaire de Séance : Erik CHATELUS</b></p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> <b>Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Éric RODRIGUEZ, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Claire LAMY, Aude VIVES, Olivier GRAVAS, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA.</b></p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b> Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Anne-Marie CANAL était représentée par Jacques VANELLE.</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> Bernard ALBERT a donné procuration à Jean-Louis BOSC, Johanna MESSENGER a donné procuration à Daniel ASPE, Claude ESCAPE a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Guy CASSOLY a donné procuration à Pierre SERRA, Anne LAUBIES a donné procuration à Aude VIVES, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean SERVAT, André ARGILES a donné procuration à Jean-Marie MAYDAT, Elisabeth PREVOT a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Etienne TURRA a donné procuration à Gérard QUES, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Yves DELCOR, Gladys DA SILVA a donné procuration à Agnès ANCEAU MORER, Nathalie CORNET a donné procuration à Géraldine BOUVIER, David MONTAGNE a donné procuration Olivier GRAVAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Ahmed BEKHEIRA, Jean MAURY a donné procuration à Christian TRIADO, Alain ESTELA a donné procuration à Erik CHATELUS, Claude SIRE a donné procuration à Roger PAILLES, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Patrick LECROQ a donné procuration à Patrick MARCEL, Bruno GUERIN a donné procuration à Stéphane GILMANT, René DRAGUE a donné procuration à Jean-Jacques ROUCH, Lucette ORTIZ CASTILLO a donné procuration à J-Pierre VILLELONGUE.</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES :</b> Sébastien NENS, Patrice ARRO, Régis TERRIEU, Yaël DELVIGNE, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Nicolas BERJOAN, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Robert JASSEREAU.</p>

Le Président,

**RAPPELLE** que le Plan de gestion des sites Vauban de Villefranche-de-Conflent et Mont-Louis, adopté en 2019 et validé par arrêté inter-préfectoral en 2022, arrive à échéance en 2024. La révision de ce plan est indispensable pour garantir la reconduction du label "Patrimoine mondial de l'UNESCO" pour ces sites majeurs. Cette actualisation permettra de prendre en compte des évolutions méthodologiques et réglementaires, notamment sur :

- La gestion du site inscrit,
- La révision des zones tampons,
- L'identification des attributs patrimoniaux à préserver.

**DIT QUE** le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes a été mandaté pour coordonner la révision du Plan de gestion sur la période 2025-2029.

**EXPLIQUE** que la révision des plans de gestion des sites a pour objectifs :

- Assurer la pérennité du classement UNESCO des sites Vauban en mettant à jour la stratégie de gestion.
- Moderniser la gouvernance et la méthodologie du plan de gestion en intégrant les évolutions réglementaires et patrimoniales.
- Définir des orientations claires pour la préservation et la valorisation du site de Villefranche-de-Conflent.
- Structurer une démarche collective et concertée avec l'ensemble des acteurs locaux, notamment les collectivités et services de l'État.

Le projet se déroulera en deux phases :

1. Phase 1 (2024-2025) : Bilan et actualisation des données
  - Évaluation des actions passées (automne 2024 – printemps 2025).
  - Intégration des nouvelles problématiques (zones tampons, attributs spécifiques).
  - Préparation des bases pour le nouveau plan (2025).
2. Phase 2 (2025-2029) : Élaboration du Plan de gestion et mise en œuvre
  - Concertation des parties prenantes (2025).
  - Rédaction et validation du Plan de gestion final (2025-2029).
  - Mise en application progressive des nouvelles orientations.

Le coût estimé de cette première phase est de 30 000 €, financé par plusieurs acteurs :

- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 15 000 €
- Région Occitanie : 6 000 €
- Département des Pyrénées-Orientales : 6 000 €
- Communauté de Communes Conflent Canigó : 1 500 €
- Communauté de Communes Pyrénées Catalanes : 1 500 €

**RAPPELLE** que la Communauté de Communes Conflent Canigó, par cette participation financière et institutionnelle, contribue à la pérennisation du classement UNESCO du site Vauban de Villefranche-de-Conflent. Cette révision du Plan de gestion permettra d'assurer une meilleure préservation du patrimoine, tout en intégrant les nouveaux enjeux de gestion et de valorisation du site.

**DONNE LECTURE** de la convention à intervenir avec les partenaires.

**PROPOSE** d'autoriser le Président à signer la convention avec le PNR Pyrénées Catalanes et La CC Pyrénées Catalanes.

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,**


**AUTOIRSE** le Président à signer la convention avec le PNR Pyrénées Catalanes et La CC Pyrénées Catalanes.

La convention est jointe à la présente délibération.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 20 février 2025.  
Pour extrait, certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Louis JALLAT.







Envoyé en préfecture le 24/02/2025  
Reçu en préfecture le 24/02/2025  
Publié le 24/02/2025  
ID : 066-200049211-20250224-D202526-DE



## CONVENTION

ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES

ET

LES COMMUNAUTES DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ ET PYRENEES CATALANES

DANS LE CADRE DE LA REVISION DES PLANS DE GESTION DES SITES VAUBAN DE  
VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT ET DE MONT-LOUIS

### CONTEXTE

Le Plan de gestion actuel (adopté par le Réseau Vauban le 13 novembre 2019 et ayant fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral le 7 avril 2022) arrive à échéance en 2024. La commission Gestion du bien en série qui s'est tenue à Besançon le 26 octobre 2023 a permis d'annoncer le lancement du travail d'actualisation du Plan de gestion et d'évoquer la durée du prochain. Les journées techniques organisées par le Réseau Vauban à Paris les 14 et 15 mars 2024 ont été l'occasion de dédier un atelier de travail à l'actualisation du Plan de gestion. À partir de ces premiers échanges collectifs, la Mission Réseau Vauban doit faire évoluer la méthodologie commune pour l'actualisation du Plan de gestion du bien en série. L'abandon du projet d'extension du bien en série, la révision de la zone tampon, le chantier lancé de définition des attributs... ainsi que le besoin d'avoir un Plan de gestion consacré avant tout à la gestion d'un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, seront pris en compte dans cette méthodologie révisée.

La Mission Réseau Vauban coordonnera le travail d'actualisation du Plan de gestion par la supervision du travail collectif, la définition et application de la méthodologie, la réception des données et parties rédigées par les sites, ainsi que la rédaction et mise en forme du Plan de gestion du bien en série.

Pour rappel, un Plan de gestion est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative (article L.612-1 du code du Patrimoine). Des temps de concertation avec les services de l'État devront être organisés par chaque site et par le Réseau Vauban.

Par conséquent, le renouvellement des plans de gestion est nécessaire à la reconduction du label pour le réseau des sites majeurs Vauban. Lors de la réunion du mercredi 20 mars 2024, ayant pour objet la tenue du comité de pilotage des sites Vauban inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO de Mont-Louis et de Villefranche-de-Conflent, en sous-préfecture de Prades, il a été demandé à ce que le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes coordonne la révision des Plans de gestion des deux sites de Mont-Louis et de Villefranche-de-Conflent pour la période 2025-2029.

Dans le respect du calendrier suivant pour la phase 1 :

- Bilan du plan de gestion et des actions menées : automne 2024 à printemps 2025
- Mise à jour des parties descriptives du site : 2025
- Rédaction sur les thèmes nouveaux (zone, tampon attributs) : 2025
- Rédaction des enjeux et des objectifs : 2025/2029

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La coordination de la révision des Plans de gestion sera conduite par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes en deux phases :

- 1) Le bilan évaluatif avec la mise à jour des données : intégration des zones tampons, pistes de réflexion. Cette phase est estimée à 30 000€ et fera l'objet d'une prestation externe.
- 2) L'élaboration de concertation afin de définir les enjeux et les objectifs des futurs Plans de gestion 2025/2029 et la rédaction du plan d'action local.

Les instances de suivi pour cette révision des Plans de gestions seront les instances déjà en place, à savoir, le Comité de pilotage Vauban de Mont-Louis et le Comité de pilotage Vauban de Villefranche-de-Conflent. Selon les besoins un Comité de pilotage commun sera mis en place, ainsi qu'un ou plusieurs COTECH.

## PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement pour la phase 1, concernée par la présente convention financière se décline comme suit :

Direction Régionale des Affaires Culturelles :	15 000€
Région :	6 000€
Département :	6 000€
Communauté de communes Conflent Canigó :	1 500€
Communauté de communes Pyrénées catalanes :	1 500€

## ENGAGEMENTS COMMUNS

**Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes s'engage à :**

- Conduire et coordonner la révision des Plans de gestion en prévoyant le budget nécessaire en 2025 ;
- Associer les Communautés de communes à toutes les étapes de la démarche de révision ;
- Participer aux instances de travail du réseau Vauban pour le bon suivi du calendrier de révision dans le cadre national du bien en série.


**Les Communautés de communes s'engagent à :**

- Verser les subventions et participer telles que définies dans le plan de financement de la phase 1 ;
- Participer aux instances de travail et de suivi durant tout le temps de révision des Plans de gestion.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes sollicitera le versement des subventions correspondantes, en constituant les dossiers attendus et en émettant les titres des participations communautaires.

La phase 2 fera l'objet d'une nouvelle convention de partenariat pour en définir les modalités de partenariat permettant de finaliser le projet.

Fait à Olette, le .....2.9 JAN. 2025

Le Président du Parc  
naturel régional Pyrénées  
catalanes  
  
Monsieur Michel Garcia

Le Président de la  
Communauté de  
communes Conflent Canigó  
  
Monsieur Jean-Louis Jallat

Le Président de la  
Communauté de  
communes Pyrénées  
Catalanes  
  
Monsieur Pierre Bataille